

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2018

Absent : M. MURET Léon.

M. VALENTIN Cédric a donné procuration à M. CROZAT Joseph.

M. ROUSSET Jérôme a donné procuration à M. BERTHUIT Jean.

M. VALENTIN François a donné procuration à M. VALADIER Jean-Paul.

Mme BOURGEOIS Ghislaine a donné procuration à Mme VALENTIN Françoise.

Secrétaire de séance : Mme VALENTIN Françoise.

Signature des délibérations du 22 février 2018.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT DE MAZEIRAC, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, ET DE LA COMMUNE

Mme la Secrétaire de Mairie donne lecture de l'ensemble des comptes de l'année 2017.
M. le Maire se retire, et M. CHALMETON Jean prend la présidence pour le vote des trois comptes administratifs.

- Compte Administratif du Lotissement de Mazeirac

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0	0
Recettes	0	0

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

- Compte Administratif de l'Eau et de l'Assainissement

	Exploitation	Investissement
Dépenses	59 003,24 €	35 941,3 €
Recettes	102 610,53 €	26 622,75 €

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

- Compte Administratif de la Commune

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	393 784,57 €	389 659,14 €
Recettes	476 227,01 €	368 292,74 €

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

2) VOTE DES 3 TAXES

M. le Maire indique qu'il ne souhaite pas augmenter les taxes (taxe d'habitation, taxe foncière propriétés bâties, taxe foncière propriétés non bâties), afin de ne pas impacter financièrement le revenu des ménages, car il faut tenir compte de l'augmentation des bases prévisionnelles 2018 (**bases sur lesquelles seront appliqués les différents taux**), et également de l'augmentation du taux départemental 2018 sur le foncier bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes.

Les taux applicables sont donc les suivants :

- Taxe Habitation : 4,59 %
- Taxe Foncière Bâti : 7,46 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 138,93 %

3) VOTE DES SUBVENTIONS 2018

M. KWIETNIAK Casimir donne la liste des associations qui ont sollicité une subvention auprès de la Commune, à savoir :

- Club de la Molède	920 €
- Comité des Fêtes	1 000 €
- Club de Foot	1 500 €
- Amicale de l'Ecole	800 €
- Société de Chasse	700 €
- Visiteurs de Malades	100 €
- Ciné des Hauts Plateaux	100 €
- Association Française de Myopathie	50 €
- Rugby Club Haut Gévaudan	50 €
- Lutte contre la Mucoviscidose	50 €
- ALEPE	50 €
- Pétanqueurs Barrabans	50 €

pour un total de 5 370 €uros

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 4 abstentions, valide les subventions attribuées pour l'année 2018.

4) ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Comptable Public qui fait état de trois demandes d'admission en « non valeur » de titres pour lesquels le recouvrement n'a pu être mené à son terme pour des raisons diverses.

Le montant total de s'élève à 279,59 € réparti sur 2 titres de recettes émis en 2011 et 2012 sur le Budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur la somme de 279,59 €, et de l'inscrire au budget de l'eau et de l'assainissement, à l'article 6541.

5) VOTE DU BUDGET 2018 DU LOTISSEMENT DE MAZEIRAC, DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT ET DE LA COMMUNE

Budget du Lotissement de Mazeirac

	Dépenses	Recettes
Equilibre Fonctionnement	27 132,00 €	27 132,00 €
Suréquilibre Investissement	25 410,95 €	27 132,00 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

Budget de l'Eau et de l'Assainissement

	Exploitation	Investissement
Equilibre	136 538,93 €	272 202,31 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

Budget de la Commune

Il est décidé de voter le budget en suréquilibre dans la section de fonctionnement, car nous sommes en attente des réponses pour l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018.

Un budget supplémentaire pourra donc être voté en fonction des montants obtenus, et pour les investissements suivants :

- Acquisition de divers matériels.
- Rénovation de la voie communale entre Sarrouillet et Espouzolles.
- Réfection du four du Monteils.

- Construction d'un local de chasse.

	Dépenses	Recettes
Suréquilibre Fonctionnement	468 572,89 €	515 572,89 €
Equilibre Investissement	345 460,11 €	345 460,11 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

6) VALIDATION DES CONTRATS TERRITORIAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a obtenu différents financements au titre du contrat territorial 2018-2020, concernant :

- L'Assainissement collectif du village du Crouzet.
- La Sécurisation par communalisation de la ressource en eau des villages de Fraissinoux et des Cayres.
- La réfection de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces aides au titre du contrat territorial.

7) RETRAIT DE LA COMMUNE DES MONTS VERTS DU SIVU DU PLAN D'EAU DE LA TRUYERE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Sivu du Plan d'Eau de la Truyère qui a validé la demande de retrait de la Commune de Monts Verts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de retrait du SIVU de la Commune des Monts Verts.

8) DEVIS DE TRAVAUX DU FOUR DU MONTEILS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un devis établi, **à la demande d'un habitant du village**, s'élève à 6312 € HT pour la réfection du four du Monteils.

D'autres devis vont être demandés avant de « lancer » les travaux.

9) AMENDES DE POLICE 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, cette année encore, la commune peut bénéficier d'une répartition des recettes provenant du produit des amendes de police.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département, au titre de la répartition de ces amendes de police, pour différentes opérations liées à divers aménagements de

sécurité sur le territoire communal.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 4 542,63 € HT répartis ainsi :

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Radar Pédagogique mobile	2 122,50 €	2 547,00 €
Glissières de Sécurité en Bois	1 895,63 €	2 274,76 €
Peinture pour Ralentisseurs	524,50 €	629,40 €
TOTAL	4 542,63 €	5 451,16 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police.

10) TRANSPORT SCOLAIRE

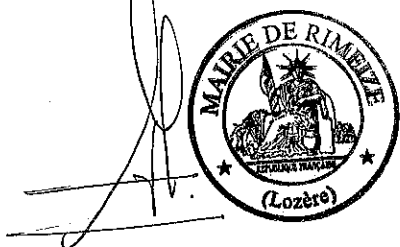
En prévision de l'inscription d'enfant(s) empruntant un nouveau circuit de transport scolaire, le Conseil Municipal décide d'autoriser la création du service nécessaire.

Questions Diverses

M. CROZAT Joseph indique que « le Souvenir Français » va proposer une exposition sur la guerre de 1914-1918, pour la période du 4 mai au 30 juin 2018, à Saint-Chély d'Apcher.

Séance levée à 23h10.

Le Maire
Alain FARGES



La Secrétaire de Séance
Françoise VALENTIN

